

#### 4. D'autres immobilisations ont été réalisées ou budgétées au cours de l'année, à savoir :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,09 \$/100 \$
Pavage du sentier piétonnier et piste cyclable rue du Clos-Toumalin et du Clos-des-Réas	Règlement 544	100 %
Travaux de pavage rues Principale et de la Station	Règlement 514 et Surplus	100 %
Travaux de drainage intersection rue Beaulieu et des Verseaux	Fonds général	100 %
Pavage rue des Anciens	Fonds général	100 %
Pavage chemin du Lac-René	Fonds général	100 %
Travaux d'urgence de réhabilitation de la rue Charlebois (Pluies du 3 et 4 avril 2005)	Fonds général et Subvention	100 %
Travaux d'urgence de réhabilitation du chemin du Mont-Sainte-Anne (Pluies du 3 et 4 avril 2005)	Fonds général et Subvention	100 %
Travaux d'urgence, débarcadère de l'école du Champ-Fleuri (Bris d'une digue de castors)	Fonds général	100 %
Rechargement granulaire de la montée Félix-Leclerc et de la rue Forest	Fonds général	100 %

#### 5. Le conseil municipal a autorisé des immobilisations qui sont actuellement en cours de réalisation en 2005 :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,09 \$/100 \$	DETTE RIVERAINS
Agrandissement de la caserne du service des incendies	Règlement 539 et Fonds de roulement	100 %	0 %
Fondation rue du Monarque	Règlement 537	30 %	70 %
Fondation de la rue des Éperviers	Règlement 551	20 %	80 %
Agrandissement du réservoir d'eau potable de l'aqueduc du Domaine Laurentien (Bassins 3 et 4)	Règlements 533 et 547	0 %	100 %
Aménagement de différents sites de boîtes postales (15 sites)	Fonds de roulement	100 %	0 %
Aménagement du stationnement du terrain de soccer des Clos	Règlement 544	100 %	0 %
Aménagement du terre-plein de la rue du Clos-Toumalin	Règlement 544	100 %	0 %

#### 6. En 2006, le conseil municipal réalisera les travaux d'immobilisations déjà planifiés et budgétés suivants :

IMMOBILISATIONS	SOURCES DE FINANCEMENT	DETTE GÉNÉRALE INCLUS DANS 1,09 \$/100 \$	DETTE RIVERAINS
Construction de la rue Desjardins	Règlement 532 et Promoteur	100 %	0 %
Construction du boulevard des Clos-Prévostois (300 m lin)	Règlements 535 et 536	50 %	50 %
Construction de la rue du Clos-des-Réas (services) (400 m lin)	Règlement 538 Promoteur	0 %	100 %
Protection incendie 117 - usine d'épuration	Règlement 535	100 %	0 %
Camion incendie et équipements	Règlement 539	100 %	0 %
Salle de spectacle - Église	Règlement 544 et Fonds de roulement	100 %	0 %
Pont Shaw	Règlement 544 et Fonds de roulement	100 %	0 %
Aqueduc P.S.L. - étude DRASTIC	Fonds aqueduc - PSL	3,5 %	96,5 %
Aqueduc Lac-Écho - étude DRASTIC	Fonds aqueduc - Lac-Écho	3,5 %	96,5 %
Pavage Versant-du-Ruisseau	Règlement 531	0 %	100 %

## Les indicateurs de gestion municipale

En 2005, le conseil municipal doit faire rapport au ministère des Affaires municipales et à la population sur les indicateurs de gestion municipale. Les indicateurs sont basés sur les résultats de l'année 2004 et concernent les sujets d'activités: voirie, hygiène du milieu et santé financière globale.

Ces indicateurs ont été élaborés afin de doter le monde municipal d'un nouvel outil de gestion, permettant de poser un regard neuf sur nos activités et de valider nos résultats par rapport à nos objectifs. Un rapport commenté sera donc déposé conformément à la Loi lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2005.

## Rémunération et allocations des membres du conseil

La rémunération annuelle du maire est de 21 255,09\$ imposable, plus un montant non imposable de 10 627,54\$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Les conseillers reçoivent une somme annuelle de 7 081,48\$ imposable, plus un montant non imposable de 3 540,74\$ annuellement, à titre d'allocation de dépenses.

Le conseiller qui agit à titre de maire suppléant reçoit une somme imposable de 106,33\$ par mois.

## Liste des contrats octroyés de plus de vingt-cinq mille dollars

La liste des contrats de plus de 25 000\$ est jointe comme annexe «A» au présent rapport. Cette liste comprend également les contrats de plus de 2 000\$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000\$ (la liste des fournisseurs de 25 000\$ et plus est disponible sur demande au service de la trésorerie).

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2006

La croissance de Prévost, au cours des cinq dernières années (2000-2005) (18% d'augmentation pour le nombre d'unité de logement résidentiel et 38% d'augmentation de la valeur du rôle d'évaluation), fut très importante.

Il nous reste encore beaucoup à faire afin de mettre à jour nos infrastructures municipales: pavage, fossé, parc, pont, aqueduc et égout; il est donc important d'établir les priorités stratégiques judicieuses pour l'ensemble de nos citoyens, le tout, dans le respect et la capacité de payer de tous.

**La gestion des matières résiduelles (PGMR), incluant les ordures, à compter de 2006, impliquera inévitablement une hausse du coût de ce service. Considérant cette augmentation incontournable de la tarification, le conseil municipal prendra des mesures concrètes afin d'équilibrer le fardeau fiscal des contribuables. Dans cet esprit, le conseil municipal réduira le taux de taxation de base à 1,07\$ du 100\$ d'évaluation, soit une baisse de 0,02\$ du 100\$ d'évaluation.**

De plus, suite aux consultations des citoyens tenues dans les six districts au cours du printemps 2005, le conseil permettra le paiement du compte de taxes

**en quatre (4) versements. Un programme d'escompte sera mis en place pour les citoyens qui paieront leur compte de taxe en 1 (un) seul versement annuel.**

Le conseil municipal poursuivra, en 2006, son engagement d'assurer une administration transparente, à l'écoute des citoyennes et citoyens. Ainsi, nous continuerons à diffuser sur notre site Internet, les procès-verbaux des séances du conseil et à rendre disponible les procès-verbaux, la liste des comptes et les règlements lors des assemblées du conseil municipal.

La transparence de notre administration se poursuivra par le développement des moyens de communication auprès des citoyens (Infos-Prévost), l'implication des citoyennes et citoyens au sein des comités et commissions de la Ville (comité consultatif d'urbanisme, comité consultatif en environnement, comité famille, comités de surveillance de quartier, commission de la culture etc.) et par des sondages d'opinions.

Conformément à la Loi, le présent rapport sera publié intégralement dans l'édition du 20 octobre 2005 du Journal de Prévost et sur le site Internet de la Ville.

**Le maire de Prévost**

*Claude Charbonneau*

Le mardi 11 octobre 2005